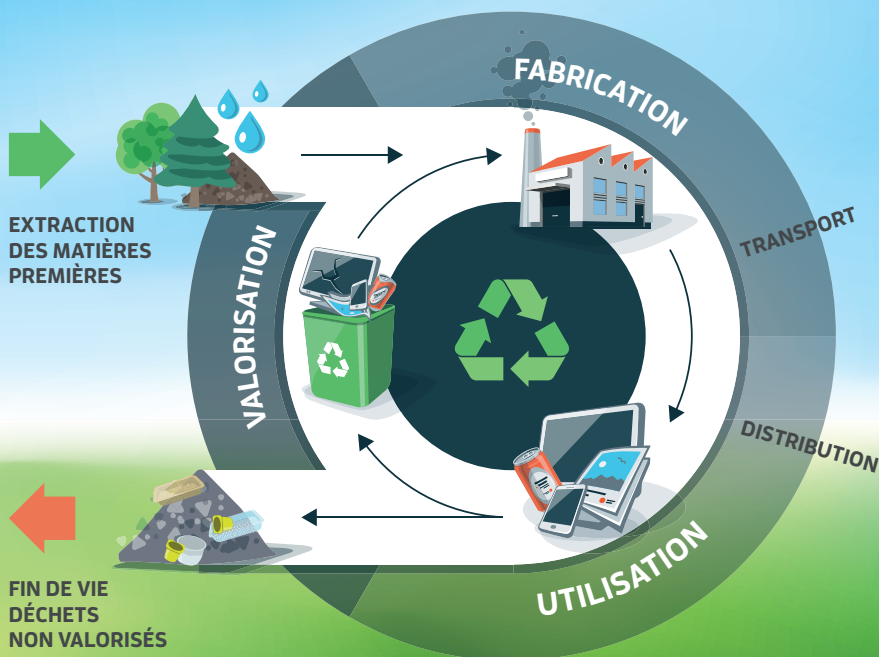


MES DÉCHETS ONT PLUSIEURS VIES



CYCLE DE VIE D'UN PRODUIT

Tous les produits que nous consommons suivent un parcours, depuis leur fabrication jusqu'à leur fin de vie. On appelle ce parcours le cycle de vie d'un produit.



MES DÉCHETS ONT PLUSIEURS VIES

LE RECYCLAGE PRÉSERVE LES RESSOURCES NATURELLES

Nos déchets contiennent une grande diversité de matières (papiers, cartons, métaux, verre, plastiques). Chaque matériau est trop précieux pour n'être utilisé qu'une seule fois. Une fois triés et valorisés, ces matériaux peuvent ainsi être réutilisés pour la fabrication de nouveaux produits.

Le recyclage limite le nombre de déchets en fin de vie, réduisant ainsi l'impact et le coût de traitement de ces déchets (incinération, stockage). Il permet de réaliser des économies d'énergie et d'eau, de réduire des gaz à effet de serre.

Le recyclage permet de faire face à la demande de matières premières secondaires (issue du tri) en limitant les dommages environnementaux liés à l'extraction minière ou la surexploitation forestière.



LE SAVIEZ-VOUS ?

En moyenne, **20%** des ordures ménagères proviennent des activités économiques (artisans, commerçants, bureaux,...)

L'apport en déchetterie représente **1/3 des déchets collectés**.

QUE DEVIENNENT MES DÉCHETS ?

Qu'il finisse dans les bacs ou en déchetterie, chaque déchet est traité spécifiquement selon sa nature. La prise en compte des consignes par les habitants, les progrès technologiques des centres de tri et le développement des filières de recyclage améliorent au fil des ans les résultats du tri.

Les déchets ménagers englobent tous les déchets produits par les ménages et assimilés (collectivités et commerçants). Ce sont donc les déchets que tout particulier produit dans sa vie quotidienne. Les déchets ménagers regroupent les ordures ménagères (non recyclables ou pas encore recyclées), les déchets recyclables secs (journaux, papiers, carton, magazines, verre, aluminium, plastique) et les recyclables dits humides, organiques ou fermentescibles (déchets alimentaires, herbes, bois...).

Le recyclage est une réalité économique et environnementale.



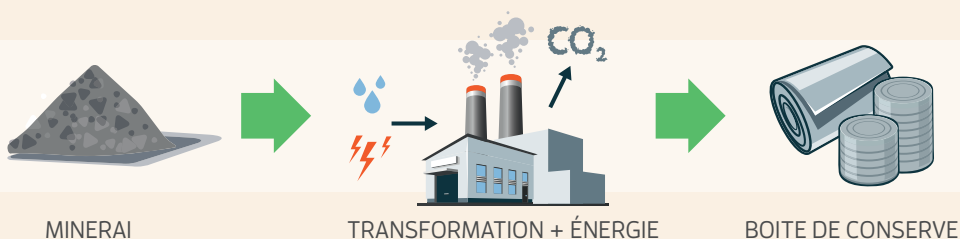
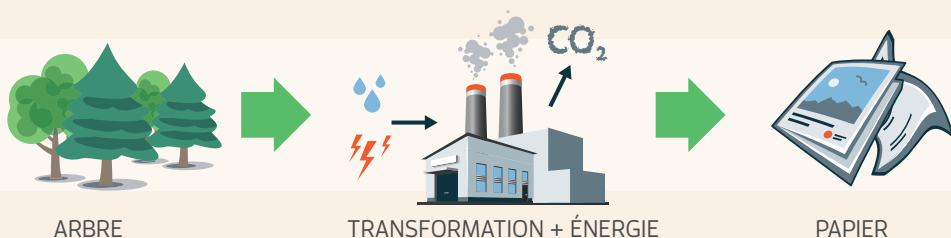
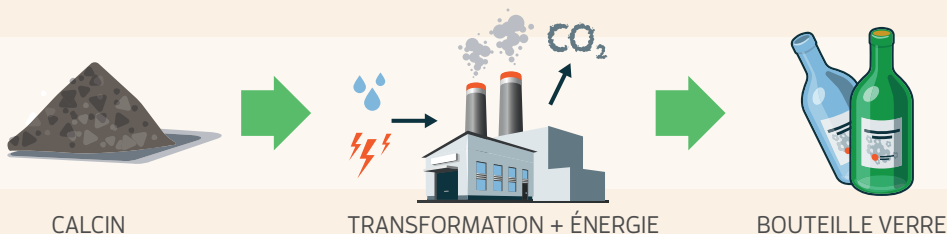
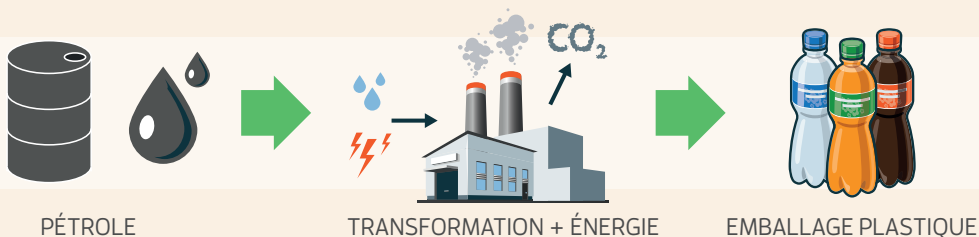
LE SAVIEZ-VOUS ?

LES CARTONS BRUNS OU ONDULÉS

Les cartons bruns ou ondulés ne doivent pas être déposés dans le bac des emballages... **Ils doivent être apportés en déchetterie.**

Ils pourront ainsi être recyclés une dizaine de fois pour fabriquer de nouveaux cartons ondulés ou du mobilier en carton.

QUELLES **MATIÈRES PREMIÈRES** PERMETTENT LA FABRICATION DE NOS PRINCIPAUX PRODUITS DE CONSOMMATION ?





MES DÉCHETS ONT PLUSIEURS VIES

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (POUBELLE GRISE) > 354 kg/an/habitant

Les gestes simples (compostage, stop pub, limitation des impressions bureautiques) permettraient de réduire de 44% notre poubelle grise.

30% des ordures ménagères résiduelles pourraient aller en valorisation matière (emballages, journaux, imprimés publicitaires, emballages cartons plats et ondulés, emballages en verre, métaux). **Soit 95 kg / habitant / an de déchets en moins dans la poubelle grise.**

Le verre représente encore 17 kg / habitant / an dans les ordures ménagères.

Gaspiillage : 7 kg/habitant/an sont des déchets alimentaires encore emballés.

La part des seuls déchets putrescibles = 115 kg / hab. / an (40% en poids de la poubelle grise)



Je jette **5**
de déche

65,

MÉTAUX > 8 kg/an/habitant

1,48%

DÉBLAIS ET GRAVATS > 40 kg/an/habitant

Concassage et tri avant réutilisation sur les chantiers

D3E – APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES > 7 kg/an/habitant

Démontés pour réutiliser les pièces à valoriser.
Servent à la fabrication de nouveaux appareils.

1,29%



PNEU > 1 kg/an/habitant 0,18%

Réutilisation en pneus d'occasion ou rechapage.
Servent à l'aménagement d'aires de jeux.

0,33%

PILES ET DÉCHETS DANGEREUX > 1,8 kg/an/hab.

Carrosserie de voiture, peinture anti-rouille, gouttière toiture et nouvelles piles.
Des collecteurs sont disponibles dans de nombreuses surfaces de vente.



42 kg
ts par an

EMBALLAGES ET PAPIER
> 47 kg/an/habitant

AVEC DES BOUTEILLES ET
FLACONS EN PLASTIQUE,
ON FABRIQUE :

Type PET : couettes, pulls polaire, taies
d'oreiller, nounours,...

Type PEHD : tubes, arrosoirs, bidons
d'huile, bancs, sièges enfants, crayons,
règles,...

Ex : 1 t de bouteilles et flacons en PET
= 1813 pulls polaires

On épargne 610 kg de pétrole brut,
soit l'équivalent de la consommation
énergétique annuelle d'un habitant.

AVEC DU PAPIER ET DU
CARTON, ON FABRIQUE :

Cartons plats, boîtes à chaussures,
boîtes à œufs

Ex : 1 t de papier-carton recyclé
= 4 125 boîtes à chaussures
ou 16 500 boîtes à œufs

On épargne 17 arbres, soit 1,4 t de bois.



AVEC DU VERRE,
ON FABRIQUE :

Des bouteilles en verre. Le verre se
recycle à 100%, à l'infini !

Ex : 1 tonne de verre

= 2 138 bouteilles de verres

On épargne 700 kg de sable et 25%
d'économie d'énergie nécessaire à la
fusion.

AVEC DE L'ACIER
ET DE L'ALUMINIUM,
ON FABRIQUE :

Carters de moteur, fenêtres, semelles
de fer à repasser, électroménager,
chariots de supermarchés, radiateurs,
voitures, vélos, boîtes de conserves,
canettes,...

L'aluminium se recycle à 100%,

à l'infini. Le recyclage permet
d'économiser 95% de l'énergie
nécessaire à la fabrication de
l'aluminium première fusion.

Ex : 1 t d'acier recyclé

= 1,4 voiture ou 19 chariots

On épargne 1,5 t de minerai, 12 m³ d'eau
et 4,5 MWh d'énergie

1 t d'aluminium recyclé

= 293 vélos ou 586 trottinettes

On épargne 2,4 t de bauxite et 1 m³ d'eau



31%

8,67%

5,90%

7,38%

1,66%

DÉCHETS VERTS > 32 kg/an/habitant

ENCOMBRANTS > 40 kg/an/habitant

BOIS > 9 kg/an/habitant

Broyage avant d'être transformé en panneaux
particules puis redistribution à l'industrie de
l'ameublement.



0,41%

TEXTILES > 2,2 kg/an/habitant

Seconde main, effilochage, chiffons, ouate d'isolation.
Associations, communauté de communes collectent
vos textiles et chaussures.



MES DÉCHETS ONT PLUSIEURS VIES

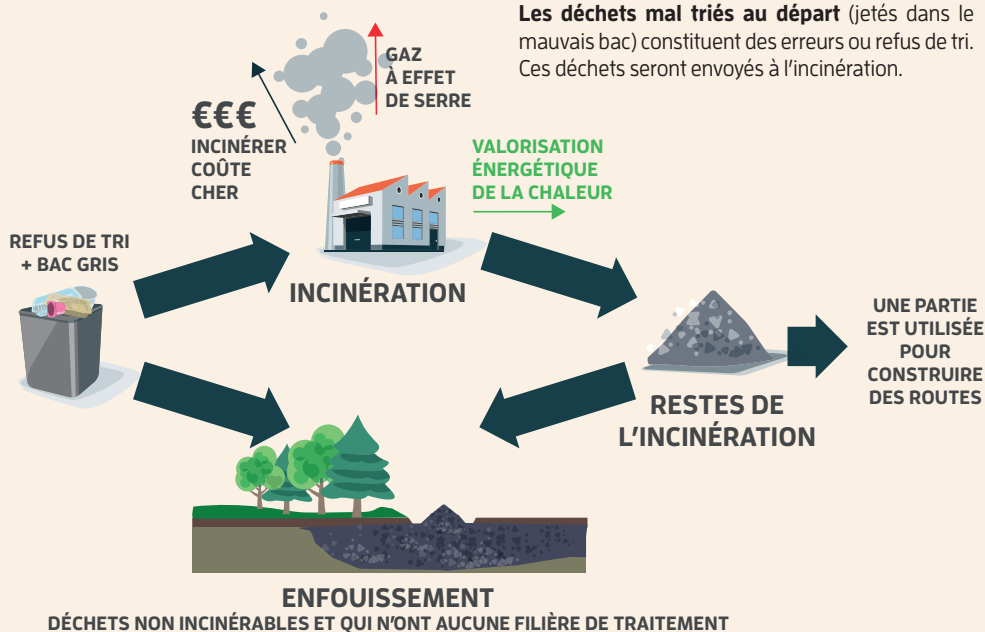


LE PARCOURS DES DÉCHETS APRÈS LA COLLECTE

Une fois collectés, les déchets sont acheminés selon leur nature dans les différentes filières de valorisation.

Les emballages et le papier (bac jaune) sont acheminés vers le centre de tri de Thonon, où ils sont séparés en fonction de leur matière (plastique coloré ou non, cartonnnette, papier,...).

Les déchets mal triés au départ (jetés dans le mauvais bac) constituent des erreurs ou refus de tri. Ces déchets seront envoyés à l'incinération.





QUELS IMPACTS PEUVENT AVOIR LES REFUS DE TRI ?

Les erreurs de tri entraînent :

- **Des coûts supplémentaires de collecte et de tri** qui auraient pu être évités si les déchets avaient été placés dans les bacs gris dès le foyer.
- **Un ralentissement de la chaîne de tri** et une diminution des performances horaires car ces déchets sont souvent sales et demandent un entretien supplémentaire au niveau des tapis, roulements...
- **Une dégradation des machines** / tapis / roulements de la chaîne de tri dans certains cas : tapis déchirés par des objets tranchants (ex : poussettes, ski...).
- **Un danger pour les agents de tri** : piqûre par des seringues, produits dangereux ou corrosifs.
- **Souillure des emballages bien triés** qui sont déclassés et non recyclés.

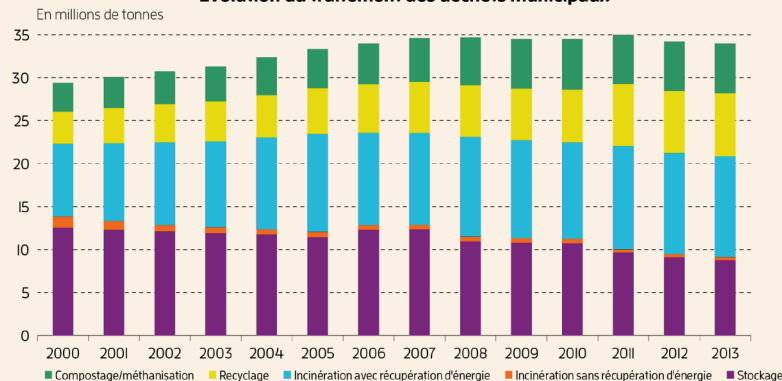
* Les erreurs de tri sont les déchets non recyclables en l'état actuel des filières, déposés par les habitants dans les sacs, bacs et bornes d'apport volontaires jaunes. Les erreurs les plus courantes sont : pots de yaourt, films plastiques, restes alimentaires, verre...

TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES

La mise en décharge (stockage) des déchets municipaux baisse tendanciellement, passant de 43 % des quantités traitées en 2000 à 26 % en 2013. Dans le même temps, la part des déchets recyclés est passée de 12,5 % en 2000 à 21,5 % en 2013 et, dans l'intervalle, le taux de valorisation organique (compostage) a augmenté de 6 points pour atteindre 17,1 %. Ainsi, le taux de recyclage matière

et organique des déchets municipaux atteint 38,6 % en 2013, l'objectif fixé par la loi du 3 août 2009 étant de 45 % pour 2015. S'agissant des emballages, leur taux de recyclage global est passé de 42 % en 2000 à 65 % en 2012 ; leur taux de valorisation total atteint 74,7 %. Depuis 2005, la part des déchets incinérés avec récupération d'énergie est stable à 34 % de déchets traités. (Source : ADEME)

Évolution du traitement des déchets municipaux



Champ : France entière. Hors déblais et gravats.

Source : Ademe. Traitements : SOeS, 2013 (DOM inclus), hors déblais et gravats.



MES DÉCHETS ONT PLUSIEURS VIES

DURÉE DE VIE DES DÉCHETS DANS LA NATURE

Type de déchet	Durée de vie
Plastique biodégradable	quelques mois
Mouchoir en papier	3 mois
Papier journal	3 à 12 mois
Allumette	6 mois
Peau de banane	8 à 10 mois
Mégots (tabac et papier)	3 ou 4 mois
Mégots (tabac et papier) avec filtre	1 à 2 ans
Ticket de bus ou de métro	1 an
Chaussette en laine	1 à 5 ans
Chewing-gum	5 ans
Papier de bonbon	5 ans
Chaussures en cuir	25 à 40 ans
Canette en acier	100 ans
Briquet en plastique	100 ans
Canette en aluminium	200 ans
Sac en plastique	450 ans
Bouteille en plastique	500 ans
Couches jetables	500 ans
Polystyrène expansé	1 000 ans
Carte téléphonique	1 000 ans
Le verre	5 000 ans
Piles	8 000 ans
Pneu	non biodégradable



NET'LEMÂN

L'opération Net'Léman permet chaque année de récupérer une dizaine de tonnes de déchets sur les berges et au fond du lac Léman.

+D'INFOS : auprès des ambassadeurs du tri au **04 58 57 03 63**